

# O La lettre des Observatoires

N°5 mars 2001

## ÉDITORIAL

Obligations des communes

### Respecter la législation

LES ÉLECTIONS municipales et cantonales viennent d'avoir lieu. Globalement, elles se caractérisent par un renouvellement important, en particulier des listes appelées à diriger les communes. Des équipes municipales, pour certaines considérablement modifiées par rapport aux sortantes, pour d'autres complètement novices, sont désormais en place.

#### Connaître la législation

Sous peu, elles seront confrontées aux problèmes scolaires, aux obligations des communes dans ce domaine, à l'intercommunalité qui va se développant, aux questions d'aménagement du territoire et, parfois, de maintien de service public d'éducation. De surcroît, certaines auront à gérer la présence de l'enseignement privé, sur leur territoire. Au moment où les récents élus commencent leur mandat, le CNAL a fait le choix de consacrer cette *Lettre des Observatoires* aux obligations des communes, en particulier. La principale règle est que le conseil municipal n'a d'obligation qu'à l'égard des écoles privées sous contrat d'association pour le seul fonctionnement des classes primaires et pour les seuls élèves domiciliés sur son territoire.



#### Informez et contrôlez

Par expérience, nous savons que de nombreux élus municipaux méconnaissent la législation, par ailleurs complexe dans ce domaine.

D'autre part, certains n'hésitent pas à s'en éloigner ou à la contourner pour satisfaire illégalement des avantages abusifs au privé.

Il revient aux militants laïques, réunis dans les « Observatoires » départementaux et régionaux, de veiller au strict respect de la réglementation en vigueur. Cette publication vise à les informer précisément,

« les outiller », leur apporter des arguments et les inciter à intervenir, en liaison avec le CNAL, si la situation l'exige. Personne n'est mieux placé qu'eux pour conduire localement cette action de sensibilisation et de présence mais aussi de contrôle des décisions des interlocuteurs communaux. Le CNAL invite tous les laïques à engager cette démarche. Il y va de l'intérêt de l'école publique. N'hésitez pas à nous contacter si nécessaire.

L'équipe d'animation

#### APPEL

##### À LA SOLIDARITÉ

Des tremblements de terre meurtriers et destructeurs ont affecté récemment le Salvador et l'Inde. Ces pays ont besoin de la solidarité internationale.

Envoyez vos dons à Solidarité Laïque : 22, rue Corvisart 75013 Paris, en mentionnant, au dos du chèque : « don pour le Salvador ou (et) l'Inde ».

#### SOMMAIRE

2

Interventions

3-6

Communes et écoles privées

7-8

Actualité

Dernière minute

5 mai 2001 :  
Le CNAL à Aizenay pour un collège public.

## CNAL

Comité National d'Action Laïque

209, boulevard Saint-Germain

75007 Paris

Tél : 01.45.48.47.22

Fax : 01.44.39.23.63

[www.fen.fr-cnal](http://www.fen.fr-cnal)

[cnal@fen.fr](mailto:cnal@fen.fr)

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Eddy Khaldi, Christiane Mousson  
Jean-Louis Biot  
(secrétaire général du CNAL)

- Revue trimestrielle
- Directeur de la publication : Jean-Louis Biot
- Photos : J-Pierre Lallement
- Maquette : Robert Leroux
- Impression : Technic Imprim